

Ecole municipale des sports

Passerelle entre l'école et les clubs sportifs, la ville propose aux jeunes par le biais de son École Municipale des Sports (EMS) des mercredis et/ou des vacances scolaires, différentes activités sportives. Les contenus pédagogiques mis en place par les éducateurs sportifs contribuent au développement des habilités motrices des plus petits et permettent aux plus grands d'acquérir les bases spécifiques de différentes activités, en vue de choisir un sport. Les inscriptions au service des sports peuvent se faire tout au long de l'année en raison d'une programmation renouvelée fréquemment.



L'EMS - les mercredis

L'objectif est d'initier l'enfant à des sports variés en gymnase ou en extérieur, quelque soit son niveau.

Les séances d'une durée variable selon l'activité (2h, 4h ou à la journée...) sont ouvertes aux enfants nés entre 2009 et 2013.

Découvrez le programme des activités de cette saison et du premier semestre 2020

Selon les places disponibles, les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année auprès du service des sports. Un justificatif de domicile doit être présenté ainsi que le certificat médical de non contre-indication. Les enfants annemassiens sont prioritaires.



L'EMS - les vacances

Durant les vacances scolaires des stages multisports sont proposés aux enfants d'âges élémentaires et parfois aux adolescents. Plus intensif que les mercredis, avec un accueil de 9h à 17h, les disciplines enseignées s'adaptent aux rythmes des saisons : activités aquatiques ou en montagne, en pleine nature ou en salle.

Le début des inscriptions est prévu comme suit au service des sports :

- › Vacances d'hiver : mardi 4 février 2020 - [stage de ski alpin aux Gets du 2 au 6 mars](#) (**stage complet**) pour les enfants de 9 à 15 ans, résidant à Annemasse en priorité ;
- › Vacances de printemps : mardi 31 mars 2020 ;
- › Vacances d'été : mardi 2 juin 2020.

Pour participer aux stages sportifs, un certificat médical de non-contre indication aux pratiques sportives doit obligatoirement être transmis au service des sports. Un justificatif de domicile doit être présenté lors de l'inscription, les enfants annemassiens étant prioritaires.

Les tarifs

Retrouvez [les tarifs](#) des différentes activités.



MAIRIE D'ANNEMASSE

BP 530
74107 Annemasse cedex
☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :
Lun - Mer - Jeu :
9h > 12h & 13h30 > 17h

Mardi :
9h > 12h & 13h30 > 18h

Vendredi :
9h > 17h

